

## ORIENTATION GENERALE

---

MOUSEL, vice-président Universitaire.- Il avait été décidé au début de la commission universitaire que l'ensemble des problèmes posés par le rapport "enseignement supérieur" ferait l'objet d'une motion d'orientation générale étant donné l'importance que devaient revêtir, pour l'année prochaine et les années suivantes, la réflexion et l'action revendicative de l'UNEF en ce domaine.

Une motion avait donc été rédigée par un groupe d'AGE et elle avait recueilli l'assentiment de la commission pour être débattue en Congrès à la suite du rapport de la commission. Les uns et les autres n'ont pas été satisfaits par le texte qui avait été plus ou moins adopté par la commission et c'est pourquoi vous vous trouvez à l'heure présente en présence de deux textes : un texte présenté par la FGEL, et l'AGEMP, et un texte présenté par Nancy, Office de Droit, Poitiers, Caen, AGEMC/FUS, Limoges et Grenoble.

Etant donné l'importance des problèmes qui sont posés, la solution la plus déplorable serait celle d'un vote contradictoire car ces motions, dans l'ensemble, ne sont pas contradictoires en dépit d'orientations différentes sur certains points.

La question du déroulement des débats se pose donc.

En fait, il apparaît que le texte de la FGEL et de l'AGEMP est le plus proche du texte auquel la commission universitaire avait donné son assentiment et donc que, sur le plan juridique, la solution la plus valable consisterait à discuter sur cette base, le texte de la deuxième motion pouvant le cas échéant être utilisé pour apporter des amendements à la première motion.

Cela dit, je présenterai sur le texte de la FGEL et de l'AGEMP les remarques suivantes ...

BELIN (Bordeaux).- Point d'ordre. Tu proposes que le texte de la deuxième motion soit utilisé pour amender la première motion, mais il faut obtenir l'assentiment des rédacteurs sur cette proposition. Il faudra également s'entendre sur le fait que les deux textes ne sont pas contradictoires.

MOUSEL, vice-président universitaire.- Les rédacteurs de la deuxième motion m'indiquent qu'ils acceptent cette proposition.

Je peux donc passer à l'analyse du texte de la FGEL et de l'AGEMP.

PAYAGO (Poitiers) - Je demande que le Congrès se prononce par un vote sur la prise en considération de l'une ou de l'autre des deux motions.

MOUSEL, vice-président universitaire.- Je croyais que Poitiers avait donné son assentiment à ma proposition.

POLLACK (AGEMP) - Nous sommes d'accord avec la position du Bureau. Vouloir présenter les choses comme le demande Poitiers, c'est admettre que les deux motions sont inconciliables.

Un grand nombre d'AGE se sont occupées de ce problème et il conviendrait donc d'examiner le texte de la motion de la FGEL et de l'AGEMP et de l'amender plutôt que de cristalliser artificiellement des positions contradictoires. (applaudissements)

LE PRESIDENT.- cette proposition est la plus rationnelle pour qu'un débat valable puisse s'engager.

TARDIEU (Grenoble). La délégation de Grenoble accepte cette manière de voir.-

LE PRESIDENT.- Le premier texte servira donc de base de discussion et le second sera utilisé pour l'amender.  
Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je donne lecture de L'une et de l'autre des motions.

La FGEL et l'AGEMP ont présenté le texte suivant.

#### "RESOLUTION D'ORIENTATION GENERALE.-

"A la suite du rapport présenté par le Bureau National sur "l'enseignement supérieur", présentant une critique à la fois détaillée et synthétique de la situation des étudiants dans l'Université et proposant des bases d'un projet de réforme globale, le Congrès estime nécessaire de reprendre ce travail et de fixer de manière plus complète l'orientation générale du Mouvement dans ce domaine privilégié de notre action syndicale

"L'ANALYSE CRITIQUE FAITE PAR L'UNEF de la SITUATION ACTUELLE de l'UNIVERSITE ABOUTIT à UN CERTAIN SOMBRE de CONCLUSIONS :

"A -

1) en ce qui concerne les structures : l'isolement des lieux de travail et de résidence universitaire (cités, campus), la dispersion anarchique des systèmes et des lieux d'enseignement, la multiplication des filières dans chaque discipline, le renforcement et la complexité, des systèmes de sélection, (examens, concours).

"2) en ce qui concerne les méthodes : les relations enseigné-enseignant sont strictement hiérarchisées, le professeur est un maître, l'étudiant ne peut être qu'un élève. Il n'existe de dialogue que celui nécessaire à la sélection.

"L'étudiant est isolé, réduit à l'apprentissage passif d'un programme à l'élaboration et à la critique duquel il ne participe pas.

"3) en ce qui concerne le contenu : l'enseignement n'harmonise pas la formation générale, l'éducation professionnelle et l'enseignement civique et social. On ne peut nier que ces divers types de formation reposent sur une conception implicite de la personnalité et du citoyen qu'elles visent à façonner.

Cet enseignement donne soit une formation encyclopédique et culturelle abstraite sans lien avec la réalité du monde extra-universitaire soit une éducation technologique immédiate, étroitement sectorielle et appliquée

"B -

"Ces structures de l'Université correspondent en fait de façon précise à la place qui est faite à l'étudiant dans la Nation et à la conception de son statut. Ce dernier peut se définir par les points suivants :

" 1) l'étudiant n'est pas, dans sa situation actuelle, un travailleur intellectuel au sens plein du terme : son travail, essentiellement théorique, est considéré comme un investissement. et une formation personnelle sans immédiate rentabilité, à l'exclusion de toute participation active à sa formation intégrale et aux circuits de production. Cela entraîne dans son travail la séparation de la théorie et de la pratique, de l'apprentissage et de la production, celle-ci n'étant conçue que comme une activité annexe, extra-universitaire., sans valeur pédagogique, et rémunérée en tant que telle.

"2) de ce fait, il n'est pas salariable. L'Université repose sur un système de sélection à la fois dans le recrutement social de ses effectifs, dans l'organisation du travail et dans la préparation aux responsabilités d'une future élite technique et politique. Dans ces conditions l'Université reste un privilège de classe.

"3/ l'étudiant est socialement irresponsable et mineur : le droit, consacre à tous les niveaux sa dépendance matérielle à l'égard de sa famille et de l'Etat (système des bourses, Oeuvres universitaires).

"C -

"Dans les intentions qui les sous-tendent les structures, méthodes et contenus ainsi caractérisés procèdent du libéralisme qui a longtemps régi les rapports du travail et de la formation intellectuelle ainsi que ceux de la recherche théorique avec la pratique économique .

"Le niveau de développement socio-économique actuel, tel qu'il apparaît par exemple à travers les tentatives françaises d'économie concertée (IV<sup>0</sup> Plan), rend nécessaire l'élaboration planifiée de ces rapports et contraint l'Université à s'adapter toujours plus aux besoins de l'économie.

"Mais cette nécessaire adaptation est freinée par la permanence des structures traditionnelles de l'Université. Cependant, elle détermine à travers des réformes apparemment dispersées et sans liens un certain type de rationalisation technocratique conforme aux objectifs définis par les Pouvoirs Publics, dans le cadre des structures actuelles du pays et visant à la réduction de ce décalage.

## II

"LE CONGRES ESTIME QUE LES REVENDICATIONS FORMULEES DEPUIS PLUSIEURS ANNEES PAR LE MOUVEMENT ETUDIANT, A PARTIR DE LA CHARTE DE GRENOBLE, ABOUTISSENT A UNE CONCEPTION D'ENSEMBLE DU ROLE ET DE LA PLACE DE L'ETUDIANT DANS LA NATION.

"A -

"Ce rôle implique :

"1) le caractère collectif du travail et de la formation de l'étudiant.

"2) la modification des conditions de son travail dans le sens d'une synthèse réelle du travail productif et de l'activité théorique, bases conjointes de la véritable condition de travailleur intellectuel.

"3) la nécessité de la responsabilité de l'étudiant vis-à-vis de son travail, le conduisant à prendre lui-même en charge sa formation

"4) le caractère global et non particularisé de l'investissement réalisé par la Nation dans l'Université tendant à intégrer le rôle actuel de l'étudiant à l'ensemble de l'activité nationale.

"B -

"Par ailleurs la vocation de l'Université est d'être de rayonnement et de formation culturelle nationale, ouverte à toutes les catégories de travailleurs et le pôle privilégié d'une véritable culture populaire.

"Ces transformations souhaitées de la place de l'étudiant et de l'Université dans la Nation impliquent et sous-tendent une réforme globale de l'enseignement, définie par,

"1) l'élargissement du recrutement à l'ensemble des catégories sociales et ce pour tous les ordres de l'Enseignement. Cet accès de tous à la culture nécessite la suppression des obstacles" qui s'y opposent et l'institution d'une allocation familiale d'études, de la gratuité totale du secondaire, d'une véritable politique de culture populaire et d'information des parents.

"2) la réforme des méthodes de l'Enseignement ; travail collectif des étudiants, relation enseignant-enseigné fondée sur la coopération, le dialogue et les contacts permanents : droit pour l'étudiant de contrôler et de participer à l'élaboration et à la critique de l'enseignement qu'il reçoit, 'synthèse de l'activité productive et de l'apprentissage théorique.

"3) la réforme des structures instituant un enseignement unifié, souple et diversifié, permettant à chacun de trouver et de choisir librement l'orientation la plus conforme à ces aspirations et à ces aptitudes,

"Tous les moyens doivent être donnés à l'étudiant pour lui permettre d'exercer ses pleines responsabilités d'adulte et de citoyen (modification des structures de travail et participation des étudiants à tous les niveaux à la cogestion véritable de l'Université avec le Corps enseignant).

"La rémunération du travail de l'étudiant, conçu de cette manière doit être assurée par une allocation d'études salariant la totalité des activités universitaires de l'étudiant.

"4) la réforme du contenu par l'harmonisation des formations culturelles professionnelles et sociales de l'étudiant ; il faut que soient clairement étudiés et exprimés la place et le rôle future des travailleurs intellectuels dans la Nation afin d'approcher la signification réelle du contenu de l'Enseignement.

"Celui-ci doit réaliser la synthèse de l'apport culturel général et de la formation technique, un enseignement véritable devant se référer, pour être intégral, aussi, bien au progrès des connaissances et des techniques qu'à la réalité économique et politique du pays.

"C -

"Cette démocratisation de l'enseignement s'accompagne de transformations qualitatives fondamentales et doit être replacée dans le contexte d'une nouvelle définition des buts et des fondements de l'Université, dans la société.

"En conséquence, le Mouvement doit s'interroger sur la nature et l'importance des implications institutionnelles sociales et économiques d'une réelle démocratisation de l'enseignement afin de situer son action dans ce cadre. Il doit notamment définir clairement ses positions à l'égard des choix économiques d'ensemble dont dépendent

en dernière analyse les réformes universitaires opposées par les Pouvoirs Publics. "

### III

" LE 52° CONGRES DE L'UNEF DECIDE PAR CONSEQUENT L'ACTION GENERALE DU MOUVEMENT DANS DEUX DIRECTIONS ESSENTIELLES :

"1) dans l'Université, la recherche de tous les moyens capables d'instaurer effectivement une activité démocratique des étudiants (groupes de travail, comités d'amphis, dialogue avec les professeurs sur le contenu et les méthodes d'enseignement, cogestion de l'Université, resserrement des liens entre le travail productif et le travail de rentabilité différé, notamment par une politique concertée, extensive et démocratique des stages).

"2) hors de l'Université et pour tout ce qui concerne la situation sociale de l'étudiant, la recherche d'un front syndical uni, intégrant l'étudiant à l'ensemble des travailleurs dans les revendications nationales fondamentales (politique de construction sociale, mise ne place des développements des organisations de culture, loisirs et éducation populaire, extension du champ d'application et contrôle démocratique de la Sécurité Sociale).

"La démocratisation de l'enseignement, problème de tous, doit être l'affaire de tous. Les moyens d'action en ce sens doivent rechercher la participation de tous les travailleurs à cette revendication fondamentale, sur la base d'une effective unité syndicale.

"Pour réaliser ces objectifs, le Mouvement doit repenser son organisation et son fonctionnement interne, dans l'optique d'un syndicat de masse.

"La participation la plus large de l'ensemble des étudiants aux décisions, au contrôle et à la vie du mouvement, implique :

"1) d'une part la diffusion par tous les moyens et la discussion des objectifs clairement formulés du mouvement, objectifs qui s'ont l'alternative à offrir à tous les niveaux aux problèmes des étudiants devant le projet des Pouvoirs Publics.

"2) d'autre part, l'établissement de structures décentralisées permettant aux étudiants de prendre conscience des problèmes qui les concernent, de les prendre en charge eux-mêmes au sein du syndicat (comités d'amphis, groupes de travail).

"3) dans ce travail, l'UNEF se doit de s'intéresser à tous les aspects de cette prise de conscience individuelle de la situation d'étudiant, quelles qu'en soient les formes, ce qui justifie l'organisation rationnelle d'enquêtes sur le milieu, celles-ci devant toujours être envisagées sous l'angle de la participation des enquêtes et de l'information réciproque.

"Le Congrès demande, par conséquent, que soit élaboré progressivement dans l'année, à venir un plan d'ensemble d'action pour le Mouvement constituant la réponse démocratique et constructive aux projets des Pouvoirs Publics.

"Ce travail doit permettre au Mouvement d'intervenir au niveau institutionnel, économique et social et de mettre en cause les projets des Pouvoirs Publics chaque fois qu'ils vont à l'encontre de nos objectifs".

Nancy, l'Office de Droit, Poitiers, Caen, AGEMC/PUS, Limoges et Grenoble ont présenté le texte suivant.:

" Le 52° Congrès de l'UNEF ,

"PRENANT ACTE du rapport du Bureau de l'UNEF sur l'Enseignement Supérieur,

"ADOPTE ce rapport comme base de travail pour la réflexion et l'action du mouvement,

"CONSTATE que le système actuel d'enseignement ne saurait assumer la fonction et réaliser les buts que la Nation est en droit d'attendre de l'Université,

"DENONCE les caractéristiques essentielles de cet enseignement qui sont

"A - l'absence de démocratie,

"B - l'incohérence du système universitaire

"A - ABSENCE DE DEMOCRATIE.

1/ L'Université demeure au service d'une minorité de la collectivité nationale par son recrutement et par son incapacité à faire accéder chaque étudiant à la place que lui assigne ses aptitudes : la nature de l'enseignement dispensé actuellement par l'Université française est le résultat de sa dépendance vis-à-vis de cette minorité de la collectivité nationale.

2/ L'Université actuelle réduit l'étudiant, à un rôle de "potache" : ses structures actuelles et les habitudes qui en découlent s'opposent trop souvent à toute volonté de participation active et critique : à toute conception collective de travail, et partant, à, tout essai de cogestion.

" Ce conditionnement et la permanence des structures traditionnelles sont un obstacle à toute contribution de l'Université à une réduction démocratique de la Société.

"B - INCOHERENCE DU SYSTEME UNIVERSITAIRE,

1/ En ce qui concerne les structures ; L'implantation des constructions universitaires contribue à placer l'étudiant en marge de la société.

"les secteurs universitaires ne correspondent plus à la réalité économique et sociale actuelles dans leurs efforts d'adaptation ils sont amenés à pratiquer une surenchère pour la répartition des nouvelles matières ; et, le plus souvent sous la direction de milieux extra-universitaires se créent des structures parallèles qui les concurrencent (Instituts, Ecoles).

2/ En ce qui concerne les méthodes : Ces méthodes tendent à laisser, l'étudiant dans une situation de passivité ;

La prédominance donnée au cours magistral et aux épreuves de sélection fausse le dialogue entre professeurs et étudiants.

3/ En ce qui concerne le contenu :

"Ce contenu vise, ou bien à une formation encyclopédique et, culturelle abstraite, sans liens avec la relation du monde extérieur à l'Université, ou bien à une formation technologique immédiate, trop étroitement sectorielle et appliquée.

"L'absence de démocratie et l'incohérence du système universitaire témoignent précisément de la place qui est faite, aux étudiants dans l'Université et à l'Université dans la Nation.

"ESTIME qu'une réorganisation générale du système universitaire se fonde sur les concepts suivants :

V l'étudiant se définit par le travail universitaire :

"Comme tout travail, le travail universitaire suppose deux éléments indissociables :

- une utilité sociale immédiate ou différée à des degrés divers formation pure, recherche, stage...

- une action ; les étudiants sont les auteurs de leur propre formation par un travail en groupe.

"Cette formation comporte trois éléments indissociables :  
"UNE culture générale "permettant une initiation aux diverses formes de l'activité humaine".

"UNE compétence assurant "l'efficacité et l'intégration professionnelle".

"UNE ouverture favorisant l'insertion dans la vie sociale.

"2/L'Université démocratique :

"L'Université dispose des études pour assurer sa fonction principale, la formation des étudiants :

" - les méthodes d'études sont conçues comme principe d'animation ;elles permettent aux étudiants d'être responsables de leur propre formation par un travail de groupes aidés par le corps enseignant.

"-l'adaptabilité du contenu est plus importante que l'acquisition

d'un savoir encyclopédique» Une véritable formation, pour être intégrale doit se référer, aussi bien au progrès des connaissances et des techniques, qu'à la réalité économique et sociale.

" - l'organisation des études est conçue en fonction du contenu et des méthodes ; elle permet par ses structures (cycles et branches disciplinaires) aux étudiants de déterminer leur orientation et d'acquérir une expérience pratique et progressive.

3/ L'Université dans la Nation :

Il lui appartient :

"- de promouvoir les valeurs fondamentales de l'homme vivant en société ;  
"- de contribuer à la formation culturelle de tous les travailleurs ;  
"- de participer à l'enrichissement culturel, scientifique et technique de la collectivité;

•"AFFIRME en conséquence que :

" - l'étudiant est une jeune travailleur intellectuel»

"DECLARE :

1/ l'étudiant a droit au salaire

2/ L'étudiant doit jouir des conditions de travail (groupes de travail, stages»..) et de vie (logement, loisirs santé...) définies par ces exigences,

3/ Les étudiants doivent effectivement cogérer l'Université.

"DEMANDE la recherche d'un front syndical démocratique intégrant l'étudiant à l'ensemble des travailleurs dans les revendications nationales fondamentales (politique de constructions sociales, diffusion et mise en place des organisations de culture et d'éducation populaire, contrôle collectif et démocratique des moyens d'information. Ce travail doit permettre au mouvement d'intervenir au sein des structures institutionnelles économiques et sociales, et de les contester chaque fois qu'elles vont à l'encontre de nos objectifs fondamentaux. "

MOUSEL, vice-président universitaire - La première motion présente les idées dans l'ordre le plus logique... (protestations sur divers bancs)... et son plan est le meilleur pour aborder les questions mais le problème essentiel paraît résider dans une analyse inexacte du travail de l'étudiant.

Je n'en veux pour preuve que les passages suivants :

Première partie, paragraphe B, alinéa 1° : "L'étudiant n'est pas dans sa situation actuelle un travailleur intellectuel au sens plein, du terme ; son travail, essentiellement théorique, est considéré comme un investissement et une formation personnels sans immédiate rentabilité... de ce fait il n'est pas salariable."

Deuxième partie, paragraphe A, alinéa 2 : "La modification des conditions de son travail dans le sens d'une synthèse réelle du travail productif et de l'activité théorique, bases conjointes de la véritable condition de travailleur intellectuel."

Paragraphe B, alinéa 2°, "la réforme des méthodes de l'enseignement" - suit l'énumération d'un certain nombre de conditions de "synthèse de l'activité productive et de l'apprentissage théorique "

Troisième partie, alinéa 1° : "Dans l'Université... resserrement des liens entre le travail productif et le travail de rentabilité différé..."

L'ensemble de ces passages nous a semblé reposer sur une analyse inexacte du travail des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Le texte de la motion semble indiquer que l'étudiant n'effectue pas un travail intellectuel et ce pour les raisons suivantes : 1°) ce travail est essentiellement théorique et on oppose un travail essentiellement théorique à un travail qui allierait la théorie et la pratique. 2°) il est sans immédiate rentabilité 3°) il ne s'intègre pas au circuit de production.

Je vais reprendre successivement ces trois points.

Le travail de l'étudiant est essentiellement théorique alors que, pour pouvoir parler d'un travail intellectuel, le travail théorique devrait être lié à un travail pratique.

Il n'est pas possible d'admettre qu'une définition du travail repose sur le caractère pratique ou théorique de celui-ci, car les chercheurs pratiquant la recherche fondamentale, les enseignants etc..n'auraient pas droit au titre de travailleurs.

Deuxième point : c'est un travail sans immédiate rentabilité. Pour que l'on puisse parler d'un travail intellectuel véritable, faut-il donc qu'il y ait immédiateté dans la rentabilité ? Dans ce cas, les enseignants, dont personne ne conteste qu'ils sont des travailleurs intellectuels, n'en seraient pas parce que leur rentabilité économique est largement, différée, en un sens, d'un degré, de plus que celle de l'étudiant

Troisième point : le travail de l'étudiant, ne s'intègre pas dans le circuit de production. Si, pour les deux premiers points, l'analyse est inexacte, pour le troisième point c'est l'affirmation elle-même qui est fautive. D'après les analyses, des économistes, la fonction d'enseignement, et par conséquent le travail de l'étudiant, s'intègrent dans le circuit de production.

Ce qu'il faudrait faire, c'est essayer de définir très précisément les caractéristiques du travail intellectuel et déterminer comment le travail au sein de l'Université repose sur une conception fautive et sur une mauvaise organisation du travail intellectuel - et non pas d'affirmer qu'il n'y a pas de travailleur intellectuel dans l'Université.

Ces propos sont peut-être un peu théoriques, mais ils ne le sont pas moins que certaines affirmations contenues dans les motions.

Le critère essentiel est le caractère d'efficacité sociale de l'activité d'un individu.

Un critère secondaire est la participation effective de l'individu à ce travail.

Or, à l'heure actuelle, le travail de l'étudiant a une efficacité sociale, et ce fait est presque reconnu par les auteurs de la motion puisqu'ils n'ont pas trouvé d'autre mot que celui de "travail" pour parler de son activité - et je pourrais faire de nombreuses citations pour le prouver.

On ne peut donc pas nier qu'il y ait travail des étudiants, mais l'on peut ajouter que la conception qui, dans l'Université, préside à l'utilisation de ce travail est fautive.

En quoi est-elle fautive ? Comme l'ont très justement écrit les auteurs de la motion, parce que l'on pense beaucoup plus à un investissement et à une formation professionnelle qu'à un véritable travail, le fait que la conception de l'Université repose sur ces idées ne veut pas dire qu'il n'y ait pas, en fait, travail.

De plus, l'Université repose également sur une mauvaise organisation de ce travail parce qu'elle réduit -et la motion l'indique très bien - l'étudiant à un rôle d'élève, de potache - terme employé par la deuxième motion - et, en fait, cette situation faite à l'étudiant lui interdit toute participation active à son travail et également interdit à ce travail tout caractère collectif.

C'est la raison pour laquelle l'étudiant n'est pas salarié. Cela ne signifie pas que l'étudiant ne soit pas actuellement salariale. J'entends par là que le travail de l'étudiant doit être considéré comme un fait, que ce travail est fautive dans l'organisation actuelle de l'Université, mais que reconnaître, à l'étudiant son droit au salaire c'est déjà ouvrir une brèche énorme à la conception qu'a l'Université du travail de cet étudiant.

Dans ces conditions, nous proposons au texte de la motion de la FGEL, un certain nombre de modifications, dont certaines sont essentielles, et dont d'autres sont simplement de forme.

Par amendement n° 1, nous proposons de remplacer l'alinéa 2° du I - A par les mots : "L'étudiant est isolé, les méthodes d'enseignement tendent à laisser l'étudiant dans une situation de passivité".

Par amendement n° 2, de remplacer le 1° du I - A par les mots : "l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel qui se définit par le travail universitaire, qui comme tout travail :

" - implique une utilité sociale immédiate ou différée à des degrés divers (formation pure, recherche, stages...) "

"s'intègre aux circuits de production.

"Mais l'Université actuelle repose sur une mauvaise organisation et une fausse utilisation du travail intellectuel :

" - investissement et formation personnelle sont prépondérants  
" - l'étudiant est requis à un rôle d'élève, les structures et méthodes actuelles s'opposant à toute volonté de participation active et critique, à toute conception collective du travail, et partant à toute cogestion. De ce fait, l'étudiant n'est pas actuellement salarié."

Par amendement n° 3, nous proposons de supprimer le 2° du II

Par amendement n° 4, au II - A de remplacer le 4° par les mots :

"tendant à réaliser pleinement l'intégration du rôle de l'étudiant à l'ensemble de l'activité nationale".

Par amendement n° 5, au II B 2° de supprimer la fin (synthèse...).

Par amendement n° 6, au III 1° de supprimer la fin (resserrement...)

Par amendement n° 7, au III de remplacer le 2° par les mots :

"la qualité de travailleur de l'étudiant intègre ses revendications dans les revendications nationales fondamentales de l'ensemble des travailleurs

"le mouvement étudiant doit donc rechercher une action commune avec les autres syndicats."

Les amendements n° 2, 3 5 et 6 sont les plus importants et je ne souhaite pas que les autres, de moindre importance soient abordés.

Je voudrais donc que la discussion s'engage sur la base de cette conception du travail universitaire que j'ai essayé de définir.

LE PRESIDENT.- Les AGE de Poitiers, Lille, Caen, Paris-Médecine, Grenoble, ENS demandent une suspension de séance.

Je mets aux voix à main levée cette demande

(la suspension de séance est décidée)

(abstention : Lyon) (Exclamations)

LE PRESIDENT.- Lyon ne désire-t-il pas expliquer son vote ?  
(Bruit)

La séance est donc suspendue.

(la séance, suspendue à 15 h 45, est reprise à 16h 20 pour l'audition de délégués étrangers)

LE PRESIDENT.- Après l'exposé introductif de Mousel, qui a proposé quelques modifications au texte de la motion de la FGEL et de l'AGEMP, nous abordons la discussion qui pourra avancer rapidement si chacun tient compte des interventions précédentes. Je signale d'ailleurs que je me montrerai intraitable pour les intervenants s'écartant des points en discussion. C'est une question de logique ! (applaudissements)

Vous avez pu préparer vos interventions et, de ce fait, si elles peuvent être nombreuses, elles doivent être structurées et précises.

LE FAUCONNIER, Vice-président formation-information.- La procédure qui consiste à laisser les orateurs s'exprimer à tour de rôle n'est pas bonne. Puisque nous sommes en gros d'accord sur le fond, il faut prendre la motion comme base et discuter un certain nombre d'amendements. Des interventions toutes préparées en fonction des données générales ne permettront pas d'amender le texte dans le détail. De telles interventions ne sont concevables qu'après un rapport moral ou un rapport d'orientation, mais pas en l'occurrence où il faut procéder point par point et amendement par amendement. (Applaudissements sur quelques bancs).

LE PRESIDENT.- Cette proposition me paraît rationnelle dans la mesure où Mousel a présenté les amendements fondamentaux au texte qui a été déposé, c'est-à-dire les amendements n° 2, 3, 5, 6. Nous allons donc examiner ces différents amendements l'un après l'autre.

UN DELEGUE.- LE FAUCONNIER a demandé que le texte soit, étudié point par point. (protestations)

LE PRESIDENT.- Comme les amendements remettent en cause les problèmes de fond, il est tout de même normal qu'il puisse y avoir des interventions de fond. Il faut éviter deux tours de piste, il n'y en aura qu'un, puis on passera aux amendements. (mouvements divers)

MOUSEL, vice-président universitaire.- Je croyais avoir présenté un exposé synthétique de la motion en centrant mon propos sur l'analyse du travail universitaire, problème qui revient en différents endroits

Nous devons commencer par cela, puis, une fois ce problème résolu, il sera possible de reprendre point par point les autres amendements à la motion qui, eux, ne touchent pas au fond.

La seule discussion possible est celle qui peut s'ouvrir sur le fond et les amendements que j'ai indiqué précédemment, (applaudissements sur quelques bancs)

LE FAUCONNIER, vice-président formation-information.- Point-d'ordre Je suis d'accord pour que l'on commence par les interventions de fond mais non pour que la liste des intervenants soit impérative, ce qui reviendrait à figer la discussion pendant au moins deux heures. (protestations)

KANFER (AGEMP).- Nous estimons qu'un certain nombre de formulations de cette motion ne sont pas assez explicites, ce qui peut entraîner une certaine confusion dans l'esprit de l'Assemblée sur le fond même de notre pensée.

Dans l'alinéa 1° du § B, nous ne nous livrons pas une définition du travail de l'étudiant, mais à l'analyse pratique de la conception qu'a la société de l'étudiant et de son travail, ce qui est différent.

En conséquence, nous proposons de rédiger comme suit cet alinéa 1° l'étudiant n'est pas dans sa situation actuelle un travailleur au sens plein du terme ; en effet, son travail essentiellement théorique est considéré par la société comme un investissement..."

Dans le cadre de cette analyse critique, nous avons constaté que cette conception consiste à ne voir dans le travail de l'étudiant qu'un emmagasinement de notions théoriques et pratiques sans lui reconnaître d'activité intellectuelle ou créatrice entre dans la définition de tout travail, qu'il soit universitaire ou extra-universitaire. C'est pourquoi la société à partir de cette conception, refuse de donner un salaire à l'étudiant.

Nous proposerons encore deux amendements. Au § B, alinéa 1°, nous voudrions que la première phrase soit ainsi complétée "... à sa formation intégrale et aux circuits de production intellectuels ou matériels." Au même §, alinéa 2°, nous voudrions que les mots "De ce fait n'est pas salariable" soient remplacés par les mots "De ce fait, il n'est pas salarié mais tout au plus justiciable d'une pré-embauche qui n'est qu'une hypothèque sur l'avenir".

Ces modifications se situent toujours dans le cadre de l'analyse critique de la conception qu'a la société de notre travail;

Pour engager le débat, nous proposons aux AGE d'indiquer si cette analyse leur semble juste. Par la suite, lorsque sera abordée la définition même du travail universitaire, nous interviendrons à nouveau.

LE PRESIDENT.- Le débat paraît s'engager dans des conditions peu favorables. Les corrections apportées par l'AGEMP ne modifient pas sensiblement le texte initial et elles se bornent à insister sur l'aspect d'"analyse" et non pas de "position".

Deux solutions s'offrent à nous, soit ouvrir un débat de fond, soit discuter un par un les amendements proposés par Mousel.

Compte tenu des problèmes soulevés par les amendements et l'intervention de Mousel, ou bien on accepte un débat de fond et on demande aux AGE de s'expliquer, ou bien l'on considère dès maintenant que le problème de fond ne peut pas être résolu, ou l'est déjà, et l'on discute les amendements.

Je ne sais pas comment les AGE veulent orienter leurs interventions, mais cette situation doit être clarifiée et, quant à moi, je préférerais, dans l'immédiat, que certaines AGE interviennent tout de même sur le fond.

DE BROUARD (Caen).- Je suis d'accord; avec ROURE. Le mieux est que les AGÈ signataires nous disent ce qu'elles pensent de l'intervention de Mousel.

POLLACK (AGEMP).- Nous allons être obligés de reprendre un certain nombre de discussions qui ont eu lieu en commission universitaire, mais je le ferai à partir des réflexions de Mousel.

Il n'y a pas incompatibilité entre ce qu'il a dit et notre position, si parfois il y a de sa part comme de la nôtre des fautes de formulation. Pour nous, dans la motion, il ne s'agit pas, je crois d'opposer le travail théorique et le travail pratique, mais de bien montrer que la caractéristique essentielle d'un bon travail intellectuel c'est d'être effectivement, la synthèse de l'aspect pratique et de l'aspect théorique. Autrement dit, et nous y avons insisté au cours, de la commission universitaire, il ne peut y avoir progrès dans l'acquisition des connaissances que si la pratique sert de reflet quotidien à l'emmagasinement théorique ou aux études spéculatives - ce sont ces derniers mots qui avaient été employés dans la motion initiale, mais ils avaient été jugés trop théoriques et remplacés par les mots "théorique et pratique".

Deuxième problème, celui de la rentabilité immédiate ou différée du travail, motion que l'on a essayé de définir en commission

Notre position sur ce point est assez claire : un travail de rentabilité immédiate est la condition quasi nécessaire de la rentabilité différée de l'intellectuel, c'est-à-dire que l'étudiant, pour être un véritable travailleur intellectuel, doit véritablement associer un travail d'assimilation des connaissances à un travail de création.

Si le travail de création existe, nous considérons, qu'il est productif. Ce travail de création se fait à deux niveaux : au début des études actuelles, c'est la participation, dans un groupe, à une recherche, à une nouvelle formulation, à l'exploitation d'un certain nombre de connaissances qui viennent enrichir le potentiel économique du pays sur le plan technique et sur le plan des connaissances et de l'ensemble des idées dont il dispose.

Dans la situation actuelle, l'étudiant n'a pas la condition véritable de travailleur intellectuel et ne participe ni à cette contribution, ni à cette recherche, l'étudiant, donc, est essentiellement passif.

C'est le point sur lequel nous avons voulu insister : du fait de sa passivité, l'étudiant ne participe pas à cette production, il n'a pas de valeur créatrice et c'est pourquoi il n'est pas tout à fait, au sens plein du terme, un travailleur.

D'autre part, l'étudiant, dans les années suivantes, s'intègre dans un circuit de production économique. Mais ce circuit, à l'heure actuelle, est dissocié du travail intellectuel de l'étudiant, il est conçu par la société comme une activité étrangère à son activité propre, qui ne contribue pas à sa formation, qui n'a pas de valeur pédagogique et qui n'est pas une des conditions réelles de l'accroissement du potentiel du travailleur intellectuel et de sa possibilité de prendre place réellement par suite sur le plan professionnel et social.

Nous disons que, du point de vue strictement pédagogique, cette fusion réelle de l'activité professionnelle et de l'activité plus spéculative est la condition essentielle, dans le fond, pour que l'étudiant soit un jeune travailleur intellectuel.

Ce que nous critiquons dans la première partie, c'est la condition qui faite à l'étudiant et qui ne lui permet pas d'accéder à un véritable statut de travailleur intellectuel.

Si nous indiquons qu'il n'est pas salariable, c'est pour insister sur le fait que la société profite de cette condition fautive qu'elle fait à l'étudiant pour ne pas le salarier. Comme il n'est pas travailleur au sens plein, il n'y a pas de raison qu'on le paie. Bien entendu, telle n'est pas notre conception et nous considérons que le fait d'obtenir une allocation d'études est un des facteurs réels de la modification de cette condition.

Par conséquent, il ne s'agit pas de faire d'une modification de la situation de l'étudiant un préalable à sa possibilité d'obtenir un salaire. Il s'agit au contraire de montrer que la transformation d'une situation passive en une situation d'apprenti intellectuel passe par l'obtention d'une allocation d'études, qui sera le point fondamental de la transformation de sa condition.

Une certaine ambiguïté pèse sur ces débats qui fait que très souvent on emploie le mot "travail" au sens économique et d'autres fois au sens "d'activité". Bien entendu, l'étudiant a une activité, mais ce que ne reconnaît pas la société c'est le caractère économique de son travail, le fait que tout étudiant qui enrichit le potentiel économique de la nation s'intègre dans des circuits de production et se situe, non sur un pied d'égalité, mais d'identité avec les autres travailleurs, (vifs applaudissements)

(Merle, vice-président jeunesse, remplace Roure à la présidence)

## PRESIDENCE DE MERLE

LE PRESIDENT.- La parole est à la deuxième AGE signataire de la motion.

GRISSET (FGEL).- Pollack a clairement exprimé ce que nous avons voulu indiquer dans la motion. Je crois que le débat a été bien posé par Mousel et j'aimerais qu'il continue à se situer à ce niveau.

Je préciserai deux points. Nous employons les mots "production" ou "productivité" au sens large. Ce n'est pas seulement le travail manuel qui est productif, mais le travail intellectuel ; de plus, le caractère de rentabilité immédiate n'est pas la condition essentielle pour qu'un travail soit considéré comme productif. Le chercheur, même s'il ne trouve pas, du fait qu'il est un travailleur intellectuel s'intègre dans les circuits économiques de la nation.

MALRIEU, (ENS).- Nous allons être tout à fait hétérodoxes et nous allons essayer de faire un travail collectif et la motion nous le conseille d'ailleurs. Comme nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur l'ensemble de nos positions, nous jugeons préférable d'essayer de dégager le terrain commun de nos idées et de situer d'une façon précise le noeud de nos divergences et les conclusions que nous pouvons tirer.

Au début, nous allons être relativement abstraits, mais cela me semble nécessaire étant donné la nature de la discussion. Nous devons nous livrer à une analyse relativement cohérente et précise des conceptions utilisés, ce qui me semble manquer bien souvent, en particulier dans les exposés de Pollack et de Griset.

C'est pourquoi nous nous livrerons à une analyse -résumée au maximum- que nous pensons cohérente et qui est, en gros, "marxiste" de la notion de "travail", (exclamations)

Ce n'est pas coutumier, mais c'est positif et Besnier va vous expliquer les points sur lesquels nous sommes d'accord.

BESNIER (ENS).- Je voudrais d'abord dégager quelques notions qui me semblent élémentaires, mais qui ne me semblent pas avoir été reconnues au cours des interventions précédentes.

Premièrement, l'on constate qu'il y a eu travail lorsqu'au terme d'une activité dépensée par un individu ou un groupe d'individus il y a apparition de plus-value. (exclamations)

Deuxièmement, je voudrais chercher à analyser avec vous ce qu'est la plus-value. (nouvelles exclamations). On constate qu'il y a production de plus-value lorsque la valeur d'échange du produit obtenu au terme de cette activité est supérieure à celle des biens dépensés dans sa production à titre de biens de production. La valeur d'échange du produit final se réalise sur le marché. Le prix est l'expression numérique monétaire de cette valeur d'échange ; en raison des lois de la concurrence, le prix de la marchandise produite oscille autour de la valeur d'échange,

mais cela, qui se produit sur le marché, ne change rien à la valeur d'échange en elle-même, seulement à sa réalisation.

C'est ce qui a semblé ne pas être reconnu au cours des interventions. Croyant parler de "valeur" on a parlé de "prix" sans s'apercevoir que les analyses se situaient au niveau du marché et non au niveau de la production.

La valeur d'échange des biens investis à titre de biens de production comprend : la valeur des objets consommés dans la production à titre de moyens de production par exemple dans la production industrielle, matières premières, les machines, etc.; la valeur d'échange de la force de travail.

Dans le procès de production, les biens investis à titre de moyens de production transmettent uniquement leur valeur, sans changement progressif, au produit.

La plus-value tient donc uniquement dans une différence entre, la force de travail initiale en tant qu'elle est investie à titre de bien de production et la valeur d'échange qu'elle présente finalement quand elle s'inscrit comme travail réalisé dans le produit. Toute la plus-value tient à la différence entre la valeur d'échange de la force de travail (au départ) comme travail immédiat et concentré en quelque sorte et le travail réalisé comme force de travail développée. Faire travailler la force de travail, voilà la source de la plus-value.

Ces quelques éléments étant rappelés, il est peut-être possible d'envisager ce qu'on pourrait entendre par un travail étudiant, un travail intellectuel.

Le déroulement des études en Université consiste en une production de plus-value s'étendant sur plusieurs années.

a) Au départ, il y a une valeur d'échange globale de biens de production consistant dans la valeur d'échange d'instruments de production (bâtiments de l'université, matériel de l'université, etc...); la valeur d'échange de forces de travail, et le professeur en tant que tel est une valeur d'échange, l'étudiant à une valeur d'échange; la valeur d'échange des frais d'entretien des forces de travail (nourriture, etc...). Au terme, il y a des produits, qui sont les étudiants ayant passé leurs examens et qui sont des forces de travail ayant plus grande valeur d'échange.

Il y a eu travail, mais qui a travaillé ?

C'est vraisemblablement à partir de là que les positions de Malrieu et les miennes divergent.

Une position consisterait à déclarer que les deux types de forces de travail en présence ont été utilisées, ont travaillé, se sont développées en travail net et que les deux ont contribué à la production de la plus-value.

Mais cette assertion ne me semble pas reposer sur une analyse suffisante du procès de production universitaire. J'affirme que, dans les conditions actuelles et indépendamment des volontés des uns et des autres, seul le professeur travaille et l'étudiant n'intervient au cours du procès de production que comme support de valeur ou, plus précisément, comme matière première à qui le travail du professeur transmet une valeur supplémentaire.

Ce qui me fait affirmer cela c'est ce qu'on a appelé la passivité de l'étudiant et dont on n'a pas su reconnaître le caractère fondamental. Ce qu'on appelle "travail de l'étudiant" est en fait la réception par lui d'une valeur d'échange supplémentaire. La valeur d'échange de l'étudiant, à la fin de ses années d'études, consiste simplement dans le fait d'avoir reçu un enseignement. Et cette "passivité" se manifeste de la façon la plus simpliste, la seule que reconnaisse le sens commun, par le fait d'avoir "à suivre" des cours. Mais cela, c'est l'apparence, la manifestation la plus grossière qui risque, parce qu'elle presque toujours mal interprétée, de trahir l'essence non-productive qu'elle manifeste.

UN DELEGUE.- BAPU ! (rires)

BESNIER (ENS).- Ce qu'il faut enfin se décider à reconnaître, à mon sens, c'est que toutes les prétendues activités de l'étudiant dont on a souvent le tort de ne pas reconnaître le caractère fondamental ne sont en fait que l'intériorisation passive ou, si l'on veut, l'induction (au sens où l'on emploie ce terme pour parler d'une "bobine d'induction) du travail effectué par le professeur. (exclamations)

Cela est très visible dans le système de critères que constituent les examens. Le fait d'avoir passé un examen signifie qu'on a reçu un enseignement qu'on a suivi des cours, mais tout cela c'est l'intériorisation de méthodes, ce n'est pas un travail.

Voilà ce qui me permet d'affirmer qu'il n'y a pas de travail de l'étudiant. Si vous voulez, d'une façon plus nette, je dirai que chacun des étudiant est une parcelle qui reçoit un travail global - le travail global se divise en chacun des étudiants - mais une parcelle qui n'a pas d'autre valeur ; le caractère parcellaire et le caractère passif du travail de l'étudiant me semble être la raison pour laquelle on ne peut pas parler actuellement d'un travail de l'étudiant.

Cela nous invite à considérer le système des groupes de travail dont le produit, c'est-à-dire le travail, aura une valeur non parcellaire parce qu'elle aura été la synthèse de différentes activités entretenant entre elles des relations de réciprocité. Cette valeur finale permettra de considérer l'activité étudiante comme un travail.

Voilà les conclusions que je peux donner. En conséquence, il faut développer les groupes de travail. (vifs applaudissements et rires)

Ces conclusions vont vous sembler amusantes... (nouveaux applaudissements et nouveaux rires) mais, si elles rejoignent les positions défendues jusqu'à présent, ce n'est pas pour les mêmes causes et je pense donc qu'il était nécessaire de procéder à une analyse fondamentale. (rires, exclamations, applaudissements).

MALRIEU (ENS).- J'essaierai d'être plus concret. Je suis d'accord avec le début de cette analyse, mais j'estime que, dans la formation de plus-value qui est corrélative à cette production d'une force de travail de l'étudiant, intervient le travail de l'étudiant et que la vision, de Besnier est une vision mécaniste et anti-pédagogique ne tenant pas compte de la façon dont l'élève travaille. Sa vision sous-estime le caractère actif de l'éducation, pour lui, l'éducation se ramène au fait pour l'étudiant de recevoir quelque chose de l'extérieur et, en quelque sorte, sa force de travail progresse par une espèce d'apport, de sédimentation extérieure et il nie toute dialectique qui pourrait faire en sorte que sa force de travail serve à l'augmentation de sa propre force de travail. (quelques applaudissements).

Ce qui est certain et c'est là que je ne suis pas d'accord avec Pollack bien qu'il ait l'air d'accord avec moi (rires)- c'est que l'on peut dire qu'il y a déjà travail de l'étudiant lorsque sa force de travail s'applique à se développer elle-même.

Je prendrai un exemple précis : le développement de Besnier est nié par le cas de l'autodidacte : il est seul à assurer le développement de sa force de travail si l'on est d'accord avec le schéma de Besnier, or il n'y a pas de différence fondamentale entre le travail de l'étudiant et celui de l'autodidacte : il est donc permis de conclure à l'existence d'un travail de l'étudiant, conduisant à une plus-value, donc à sa "salariableté" plus ou moins développée.

D'ailleurs, il faut tenir compte de cette idée que, s'il y avait un salaire étudiant, cela n'irait pas sans répercussions sur le salaire qui serait donné ensuite aux cadres ayant bénéficié de cette éducation, et que se trouverait ainsi remis en cause le mythe qui justifie les hauts salaires de l'intellectuel et du "cadre" - ce qui gênerait un certain nombre de catégories privilégiées de la nation.

C'est la raison pour laquelle ces catégories s'opposent au salaire étudiant. La raison est politique et non liée fondamentalement aux caractères du travail de l'étudiant.

Je suis gêné pour juger les positions en présence. Aussi bien la position de Mousel que celle de Griset et Pollack viennent -et je n'en fais le procès ni à l'un ni aux autres - d'un état du mouvement qui fait que la plupart d'entre nous - et moi le premier -.nous n'avons pas les concepts nécessaires pour fonder les théories que nous voulons établir et qui, de ce fait, apparaissent un peu prétentieuses.

Devant une telle situation, nous, nous essayons de discuter - et, cela vous fait rire, ce qui est regrettable !

Peut-être cela vient-il trop tôt et peut-être aurait-il simplement fallu poser le problème et admettre que l'on devait y réfléchir sans le trancher

Les textes qui seront peut-être adoptés aujourd'hui pourraient être considérés comme base d'une réflexion et, après approfondissement, définitivement adoptée. Etant donné leur importance doctrinale, il serait mauvais de trancher définitivement aujourd'hui. (Vifs applaudissements)

Ce n'est pas là une politique d'atermoiements, comprenez-le bien.

Je fais un certain nombre de critiques aux idées avancées, en particulier dans le § incriminé par Mousel, et je reprends un certain nombre de ses propos sur certaines confusions dans les concepts.

Pollack mélange d'un côté les notions de travail théorique ou pratique et de l'autre côté de travail créateur ou non ; ce sont là des choses différentes et il peut parfaitement y avoir un travail créateur d'ordre théorique, (applaudissements). La formulation de la motion, dans la mesure où il y est question de travail exclusivement théorique passe à côté du problème qui est celui d'un travail créateur ou non. (applaudissements).

Envisageons le concept "production". L'étudiant produit quoi ? C'est la reproduction de la force de travail et le caractère de la production directe d'une valeur d'échange autre reste secondaire. Je suis d'accord avec les propositions qui ont été faites concernant les modifications à apporter au caractère du travail de l'étudiant. Si l'on a l'optique de Besnier ou de Griset, elles sont déterminantes dans la mesure où elles sont les conditions préalables de l'attribution d'un caractère de travail. Pour moi, elles ne le sont pas. Je pense qu'il y a déjà travail. Mais nous sommes tous d'accord sur la nécessité de lier ces modifications du travail de l'étudiant à la bataille pour le salaire de l'étudiant et d'imbriquer nos revendications concernant le caractère qualitatif et le caractère créateur du travail de l'étudiant à une "bataille pour l'allocation d'études.

Nous pouvons proposer telle structure de travail et avoir des armes pour poser la revendication du salaire de l'étudiant ; nous pouvons définir le caractère de sérieux du travail de l'étudiant et accroître nos possibilités revendicatives.

Là, nous sommes d'accord. Ce qui me semble dangereux c'est la conception d'un préalable et le fait de donner à des modifications qui restent, à mon sens, secondaires un caractère essentiel. (vifs applaudissements)

(Roure, président de l'UNEF, remplace Merle, vice-président Jeunesse à la présidence)

#### PRESIDENCE DE ROURE

LE PRESIDENT.- Je remercie Malrieu de son excellente intervention. Il a ramené le débat dans son plan exact et j'espère que les orateurs suivants ne s'en écarteront pas.

POLLACK (AGEMP).- Les positions de Besnier et celles de Malrieu présentent certaines contradictions. Notre motion va tout à fait dans le sens indiqué par Malrieu, Nous avons essayé de préciser tout à l'heure que l'étudiant a deux types de travail ou de production ; par l'un, que l'on peut appeler l'autoproduction, il n'y a pas valeur immédiate d'échange produite et l'on peut simplement dire qu'il y a production de quelque chose augmentant sa valeur d'échange, qu'il y a une sorte d'autoproduction d'enrichissement, par la création du professionnel, du technicien, du futur citoyen ; mais, en même temps, et j'insiste sur cet aspect, il y a une activité productive qui n'est pas auto productive, c'est-à-dire une activité créatrice qui donne d'emblée des objets ou des créations intellectuels utilisables immédiatement comme valeur d'échange.

Il y a quantité d'exemples : l'étudiant en médecine externe à l'hôpital, l'étudiant des Beaux-Arts qui travaille dans un atelier à l'élaboration d'un projet, l'étudiant avocat-stagiaire. Pour toutes, ces disciplines, non pas les premières années, mais par la suite, il y a, activité productrice immédiate intégrée directement dans le circuit économique, et qui, jusqu'à présent, a été interprétée hypocritement ou subversivement par la société comme n'étant pas caractéristique de la situation d'étudiant, comme étant étrangère à sa situation et activité autre. Cela a été rapproché du travail noir de l'étudiant.

Or, nous disons qu'il y a une grande différence entre le travail noir étudiant, c'est-à-dire le travail d'un étudiant sans aucun rapport avec son activité intellectuelle à l'Université, et le travail lié à son activité intellectuelle à l'Université, entre le travail de l'étudiant en médecine qui donne des leçons d'anglais et son travail en tant qu'externe à l'hôpital, condition même de son apprentissage. Ce deuxième type de travail, il faut lui redonner sa valeur réelle, c'est-à-dire l'intégrer dans le travail de l'étudiant tout en lui reconnaissant sa valeur productive immédiate.

Il y a deux types de travaux : l'un qui consiste pour l'étudiant à parfaire et à développer sa machine, sorte d'autoproduction d'une valeur d'échange qui ne cesse d'augmenter ; l'autre qui <est>la production d'une valeur d'échange immédiatement commercialisable et perceptible au niveau des circuits économiques.

C'est pourquoi nous disons qu'à l'heure actuelle l'étudiant est un travailleur intellectuel aliéné, c'est-à-dire qu'il n'est pas un véritable travailleur intellectuel au sens plein du terme, c'est-à-dire que ni son travail d'autoproduction n'est reconnu comme tel, ni son travail de production à l'extérieur n'est accepté comme tel- ce qui permet d'ailleurs d'exploiter cet étudiant hors de l'Université tout en considérant que son travail à l'Université est un travail d'assimilation pure !

Il faut permettre une synthèse entre toutes ses activités et le rendre à des conditions qui feront de lui un véritable travailleur au sens plein du terme. Parmi ces conditions, l'une est essentielle, c'est pourquoi, plus que jamais, nous sommes favorables à l'allocation d'études.  
(applaudissements)

XAVIER JOSEPH, secrétaire général.- Je n'interviendrai pas directement au niveau du débat, mais j'essaierai de donner quelques explications au niveau des concepts. Il me semble en effet que des confusions apparaissent entre la notion de "travail de production" et de "valeur d'échange". Parler d'autoproduction me paraît une erreur. Il faut considérer le travail comme l'essence de l'homme, c'est-à-dire qu'à ce moment-là le travail dans une société donnée n'est pas fondamentalement différent de celui qu'il serait dans une autre société.

En conséquence, il faudrait pouvoir, éclaircir les relations entre le travail, l'essence de l'homme et la culture, la culture ne pouvant être considérée comme un produit, même dans une société où les gens sont aliénés.

D'autre part, je voudrais indiquer, malgré tout, que dans une société dite capitaliste il n'y a jamais eu de réflexion sur le travail intellectuel et que l'Université dont l'état présent, même si celui-ci est influencé par le caractère des rapports de production entre les travailleurs et les détenteurs de ces moyens de production, n'a pas un statut qui correspond exactement à une société industrielle. Il y a eu des divergences d'évolution dans la société moderne qui font que l'Université en est encore quant aux relations que peuvent avoir les étudiants et les professeurs et quant au niveau de l'effort de formation et du travail intellectuel, à un stade antérieur à celui des autres couches de la société dans leurs activités productives.

Je souscris pleinement aux positions de Malrieu quant à l'impossibilité pour nous, actuellement, de nous déterminer quant au fond car finalement, si les réflexions que nous faisons sont fondamentales je ne pense pas que tout le monde ait les éléments nécessaires pour arriver à formulation définitive, et donc à une certaine pérennité des positions que l'on pourrait prendre présentement»

Faire cette confusion entre la production et le travail - l'homme sans le travail n'est rien - aboutit à une nouvelle aliénation, à une nouvelle conception aliénante de l'homme qui fait de lui un produit, même s'il est son propre produit, car l'homme ne peut être que le produit de sa relation avec la nature et la société, (applaudissements).

LE PRESIDENT.- Après les dernières interventions, le Congrès estime-t-il possible d'adopter un texte définitif donnant la position catégorique d'ensemble du Mouvement sur la situation du travail étudiant dans le monde actuel ?

Le Congrès n'estime-t-il pas que, sur la base de ces textes, doit s'engager dans les AGE une discussion qui fera que toutes pourront intervenir dans un débat de ce genre et non pas seulement trois ou quatre d'entre elles ? Le Congrès n'estime-t-il pas que nous pourrions ainsi arriver à des décisions qui soient l'émanation de l'ensemble du Mouvement et non pas la marque de la passivité, involontaire mais réelle, d'un certain nombre d'AGE ? (applaudissements)

J'aimerais que les interventions soient limitées sur ces points car je ne pense pas que nous puissions aller plus loin aujourd'hui. Si ma proposition était refusée et si les AGE voulaient absolument voter un texte, nous verrions par la suite ce qu'il conviendrait de faire.

MAZOYER (Lyon).- La déclaration que je veux vous faire va tout à fait dans le sens de l'intervention du Président -malgré les interventions, les amendements et les discussions - vu le nombre limité d'AGE qui prennent effectivement part au débat.

Il nous semble que l'état actuel des discussions est le suivant et permet de faire le point provisoirement,

Le niveau nettement théorique des débats témoigne d'un point positif, c'est que certaines AGE ont élaboré un travail d'étude approfondi sur le point des définitions du travail intellectuel, du travail universitaire et du travail étudiant en particulier. Il témoigne, d'autre part, que les études de l'UNEF, depuis les années 1950 et suivantes, font apparaître la nécessité d'une remise en discussion de certains éléments de la charte théorique de Grenoble, qui a eu le très grand avantage de permettre la réflexion du mouvement jusqu'aujourd'hui ce qui lui garde de ce fait son entière valeur.

Mais en revanche deux éléments semblent négatifs.

- Premièrement -c'est un point formel mais qui a valeur de signes les débats se sont passionnés abusivement et abandonnent souvent le niveau théorique pour le niveau strictement polémique qui va jusqu'à mettre les AGE individuellement en cause.

- Deuxièmement, les motions qui interviennent dans la discussion sont des motions parfois scientifiques, telle celle de productivité. Il ne saurait y avoir, au terme d'une discussion qui serait véritablement scientifique sur ces motions, de divergences fondamentales entre les intervenants ; il s'avère au contraire que le débat témoigne d'une très grande difficulté pour ces derniers de s'entendre sur certaines définitions de bases.

Nous tirons de cette analyse de la situation les conclusions suivantes :

1°/ Le débat sur ces points est nécessaire ;

2°/ Il est prématuré ;

3°/ La base de la motion et des amendements proposés sont suffisamment élaborés, malgré les incertitudes qui sont conservées sur des points précis et fondamentaux, pour servir de base sérieuse à une discussion démocratique sur ces problèmes au sein du mouvement ;

4°/ Cette discussion a lieu d'être, notre caractère irréfutable d'intellectuel la rend légitime.

5°/ Nous proposons, l'arrêt de la discussion pour le moment, après présentation de la seconde motion par les signataires, et l'adoption d'une motion posant comme base de travail les deux textes amendés pour une reprise de la discussion visant à un texte définitivement élaboré lors du prochain Congrès.

LE PRESIDENT.- Il m'apparaît que le Congrès doit se prononcer sur cette sorte de déclaration de principe.

GRISSET (FGEL).- Point d'information. Mon intervention va tout à fait dans le sens de celle de Roure et de Mazoyer et j'ai oublié de proposer moi-même cela tout à l'heure.

Nous ne voulons pas que le Mouvement adopte aujourd'hui un texte fondamental. C'était pour nous une base de travail. Nous offrons les bases d'un certain nombre de réflexions à partir d'un travail assez concret que nous avons pu faire sans différentes AGE, bases qui débouchent sur le problème de la définition du travail intellectuel. Notre texte n'était donc qu'une base de réflexion approfondie devant déboucher plus tard sur une prise de position dans les AGE.

LE PRESIDENT.- Manifestement, le Congrès semble d'accord - à moins que les AGE ne marquent leur opposition - pour adopter la résolution d'intentions de l'AGE de Lyon et, par conséquent, pour clore le débat sur ce point en considérant que les discussions des commissions, les discussions en Congrès, les textes qui ont été proposés permettront pour l'année à venir une réflexion au fond dans les AGE, réflexion préluant à une prise de position de fond de l'UNEF dans le courant de l'année.

MAZOYER. (Lyon).- J'ai demandé que les signataires de la seconde motion puissent s'exprimer et même qu'il leur soit proposé de le faire.

LE PRESIDENT.- C'est entendu.

LE FAUCONNIER, vice-président formation-information.- L'analyse qui a été faite est intéressante et il y a une manière de voir les choses que l'on peut exposer en quelques mots.

Entre le travail de l'étudiant et le travail du lycéen, il n'y a pas de différence fondamentale, mais de degré, Mutatis mutendis, l'on peut conclure qu'il n'y a pas de différence entre le travail universitaire de l'étudiant et celui d'un jeune de 10 ou 11 ans et, dans ces conditions, pourquoi ne réclamerons-nous pas, pour ce dernier, un salaire ?

Son âge ? Le choix de ses activités fait par ses parents ? Sa personnalité ? L'état de dépendance dans lequel il se trouve vis-à-vis de sa famille ou de ses ascendants puisque sa subsistance est assurée par eux ? Si nous-mêmes nous réclamons un salaire sans qu'il y ait entre notre travail et le sien de différences fondamentales, c'est parce que nous estimons que nous savons un certain nombre de choses et que nous pouvons faire un apport valable à la société dans un certain nombre de domaines.

C'est ce que fait l'UNEF. Nous en savons assez pour prendre position, dans les discussions et les contestations. C'est dans cette maturation particulière, supérieure à celle du lycéen, que réside la différence fondamentale entre le travail des uns et des autres, maturation qui fait que nous puissions réclamer un salaire.

C'est un état de circonstance. Nous réclamons pour nous des responsabilités en raison de notre âge, et une vie autonome grâce à un salaire.

Je n'ai pas pris position sur les analyses qui ont été faites. L'UNEF est un syndicat de jeunes qui ont suffisamment de maturité et qui apportent des éléments nouveaux à la société. Ce n'est pas de la nature du travail même que résulte le droit au salaire.

LE PRESIDENT.- Il faut arrêter ici les interventions de fond. Des éléments positifs seraient encore apportés, mais, même si certaines interventions arrivaient à clarifier le débat, je ne pense pas que nous serions décidés pour autant à prendre position aujourd'hui parce que nous nous rendons compte de la nécessité d'en référer aux AGE.

C'est pourquoi je demande que les interventions soient limitées à la proposition de l'AGE de Lyon.

POLLACK (AGEMP).- Je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'AGE de Lyon pour la bonne raison qu'elle vient de faire un acte d'humilité qui est contradictoire avec tout le déroulement de la commission universitaire.

En effet, je rappellerai à Mazoyer que la rédaction de cette motion a nécessité de longues heures. Au début, nous n'étions que peu d'AGE à y travailler, mais au bout d'un certain temps, nous étions plus nombreux.

La première motion que nous avons déposée avait recueilli 15 ou 16 signatures et une douzaine d'AGE ont effectivement participé à une discussion très serrée sur la nature du travail intellectuel. Nous sommes d'abord arrivés à des positions à peu près communes, puis des divergences -nullement inconciliables- sont apparues par la suite.

Si nous acceptons la proposition de Lyon, cette motion apparaîtra dans le rapport comme un simple texte de commission et elle n'engagera ni le Bureau, ni le Mouvement à la réflexion. Je propose plutôt que le Mouvement étudie aborde cette motion, sinon comme une résolution d'orientation générale, du moins comme un projet de résolution d'orientation générale.

Ce n'est pas une simple nuance, cela signifie que le Bureau et le Mouvement s'engagent à une réflexion qui doit déboucher en juillet ou en novembre sur ce projet tel qu'il est.

Cela ne veut pas dire que ce texte sera sur le même plan que tous les textes qui figurent dans le rapport, ce qui serait nier la discussion générale ou lui nuire.

Je propose que l'UNEF adopte ce texte comme un projet de résolution d'orientation générale, que le Bureau le diffuse auprès des AGE, qu'elles le prennent en considération comme base de discussion et que soit fixée d'emblée la date à laquelle nous reprendrons la discussion, soit juillet, soit novembre.  
(applaudissements sur quelques bancs)

LE PRESIDENT.- Si nous voulons refléter exactement la situation ce n'est pas un texte que nous devons soumettre à la discussion, mais l'ensemble des textes, amendements et interventions. C'est à partir de cet ensemble que nous pouvons réaliser une véritable information objective et la réflexion de la majorité des AGE.

A mon sens, c'est le compte rendu de cette partie des débats qui constituera la base de discussion. Que le texte, qui représente une sorte de synthèse, soit utilisé comme tel, c'est normal, mais c'est à partir des débats eux-mêmes que nous pourrions beaucoup mieux envisager les problèmes du fond ( applaudissements )

Par ailleurs, l'intervention de Pollack est recouverte grosso modo par l'intervention de Mazoyer dans la mesure où il envisage une utilisation de ces textes comme base de travail pour l'année, prochaine.

GRISSET -(FGEL).- Etant donné que notre texte, assorti des amendements de Mousel, constitue une base de discussion meilleure dans la mesure où le plan semble plus, fructueux pour aboutir à des discussions plus intéressantes, je proposerai son adoption, d'autant plus qu'il reflète très bien les débats de la commission universitaire.

J'ajouterai que ce texte ne comporte pas qu'une analyse mais, dans une troisième partie, donne une orientation générale à l'action du Mouvement dans l'année à venir.

Cette troisième partie est particulièrement importante et nous devrions certainement l'adopter car elle est liée fondamentalement aux débats que nous avons eus.

GRANDGUILLAUME (Besançon).- Je rejoindrai Pollack dans sa dernière intervention. Il faut absolument que le Congrès adopte un texte comme base de travail du Mouvement. Ce pourrait être le projet d'orientation générale présenté par la FGEL, avec, en annexe, le compte rendu des discussions.

Il faut un vote sur ce document de travail.

MOUSEL, vice-président universitaire.- Il faudrait que le Congrès se prononce sur le texte de Mazoyer qui me paraît clairement poser le problème devant lequel nous sommes placés.

La FGEL propose que son texte soit voté, mais pour être absolument correct et objectif, l'on ne peut refuser de mettre au dossier, si les signataires le demandent, la deuxième motion.

POLLACK (AGBMP).- Nous sommes d'accord.

BELIN (Bordeaux).- Pour avoir participé, à des moments différents, à la rédaction des deux motions, je me rends compte qu'il y a des oppositions fondamentales et je me refuse à voter sur un seul texte. Les deux motions doivent être proposées pour être discutées ensemble, non pas d'abord dans un futur Congrès ou une future Assemblée générale, mais dans un stage de réflexion.

Je propose donc que l'on tienne à Bordeaux un stage de réflexion de huit jours pour le cas où l'on voudrait aboutir à une décision lors de l'Assemblée générale de juillet, (applaudissements sur quelques bancs).

LE PRESIDENT.- Il faut revenir précisément aux propositions de Mazoyer : sur tous les textes, amendements et débats qui doivent servir de base de réflexion -et non pas un seul texte- ce qui me paraît normal.

GRISSET, lui, propose que la troisième partie de sa motion soit votée immédiatement. Cette suggestion est acceptable, puisqu'il s'agit de l'action revendicative, mais elle devra être discutée ultérieurement lors du rapport de la commission générale.

Je demande donc aux AGE de se prononcer sur la proposition de Mazoyer, qui vient d'être ronéotypée et distribuée.

La proposition de Belin est intéressante, mais ce n'est pas au Congrès d'en discuter.

Je donne lecture des conclusions de Mazoyer :

"Nous tirons de cette analyse de la situation, les conclusions suivantes :

1°/ Le débat sur ces points est nécessaire ;

2°/ La décision est néanmoins prématuré ;

3°/ La base de la motion et des amendements proposés sont suffisamment élaborés, malgré les incertitudes qui sont conservées sur des points précis et fondamentaux, pour servir de base sérieuse à une discussion démocratique sur ces problèmes au sein du mouvement ;

4°/ Cette discussion a lieu d'être, notre caractère irréfutable d'intellectuel la rend légitime.

5°/ Nous proposons, l'arrêt de la discussion pour le moment, après présentation de la seconde motion par les signatures, et l'adoption d'une motion posant comme base de travail les deux textes amendés pour une reprise de la discussion visant à un texte définitivement élaboré lors du prochain Congrès.

THOMAS (AGEMP).- Explication de vote, les différents textes doivent être publiés et envoyés aux AGE avec, en appendice, les débats. Mais cela ne suffit pas, encore faut-il fixer des dates précises. La discussion n'est pas prématurée, contrairement à ce que pense Mazoyer. La motion est mûre, elle n'est pas prématurée !

LE PRESIDENT.-. C'est la décision, qui est prématurée.

THOMAS (AGEMP).- Il faut fixer une date d'échéance au cours du présent Congrès afin que les débats ne traînent pas pendant des années. C'est au prochain Congrès que nous devons pouvoir voter une motion d'orientation générale sur la place de l'enseignement supérieur dans la Nation.

Moyennant ces quelques précisions, je voterai les conclusions de Mazoyer.

MOUGEOTTE- (Sciences Po).- Je voterai également la proposition mais en apportant un certain nombre de précisions.

L'on a commencé à constituer un dossier en rassemblant un certain nombre d'éléments -deux motions, les amendements, les débats- mais aucun d'entre eux n'est prépondérant. Il ne s'agit pas même d'une base de discussion, mais de ce qui va nous permettre d'établir une telle base. Le fait que peu d'AGE soient intervenues montre que nous n'avons pas eu en main les éléments suffisants pour nous prononcer.

Je rejoins Paris-Médecine pour estimer que l'échéance doit être fixée. Je ne crois pas que des décisions de cette importance puissent être prises en dehors du Congrès. Si des discussions pourront avoir lieu en Assemblée générale, c'est seulement lors du prochain Congrès que devra intervenir la décision définitive.

-CADET (Paris-Sciences).- La position de l'UNEF doit être établi en partant de l'avis des adhérents et nous ne devons prendre une décision qu'en fonction des préoccupations réelles du milieu, même si elles ne sont pas parfaitement conscientes.

Or, nous avons assisté à la démarche contraire : un certain nombre de responsables d'AGE -et pour certaine AGE deux positions différentes ont été avancées- sont venus exprimer des positions qui ne correspondent pas à des préoccupations de la base, une telle démarche, qui consiste à définir des positions doctrinales pour en tirer ensuite des mots d'ordre pour la base, est contraire aux exigences de démocratie interne du Mouvement.

Comme il a été déjà dit, ces positions doivent être génératrices d'une action revendicative, qui doit se faire dès cette année, et l'on vient expliquer qu'elles ne pourront être définies qu'au prochain Congrès. Le Bureau entend-il donc mener durant cette année une action revendicative sans aucune base ?

Donc, la Corpo de sciences, bien que ses responsables aient compris le sens du débat (sourires) ne veut pas que les positions adoptées par le Congrès soient seulement celles des responsables et c'est pourquoi elle ne prendra pas part au vote tant que le Bureau ne se sera pas clairement exprimé sur ce qu'il entend faire. Je rappelle de plus que des débats ont eu lieu à Caen sur les orientations économiques. (Quelques applaudissements)

LE PRESIDENT.- Je remercie Cadet d'avoir un certain réalisme dans les débats, mais je regrette qu'il ait oublié que la vocation du syndicat, dans un certain sens, était de rechercher ce que l'on a appelé les préoccupations latentes. Au point de vue de l'action, nous faisons preuve de suffisamment de sagesse pour connaître les réactions du milieu. C'est pourquoi je ne comprends pas que Paris-Sciences refuse d'accepter la base de travail, décision et action étant repoussées à une date ultérieure.

GRANDGUILLAUME (Besançon).- Nous ne sommes pas d'accord sur les propositions de Mazoyer, qui impliquent que les débats seront clos, alors qu'il n'y a pas eu encore échange de vues entre les AGE sur les problèmes de fond, les AGE signataires s'étant seules expliquées.

LE PRESIDENT.- Je fais appel à ton sérieux Pollack !

POLLACK (AGEMP).- Je fais appel au sérieux des 15 AGE qui ont participé aux discussions en commission et qui se sont défilées en Assemblée Générale Il aurait été utile qu'elles redisent ce qu'elles avaient dit en commission et qui aurait pu servir fructueusement de base de réflexion, par exemple l'intervention de Paris-Sciences ! Mougeotte objecte que nous n'avons pas tous les éléments et il aurait été bon en conséquence que l'on discute trois quarts d'heure de plus et que tout ce qu'il avait dit, et qui était très intelligent, puisse figurer au rapport !

II y a parfois une certaine manière de se défilier devant les problèmes difficiles ! (applaudissements sur quelques bancs)

MOUGEOTTE (Sciences Po.)- Je voudrais dire ...

LE PRESIDENT.- Mougeotte, tu n'as pas la parole ! Pollack me fait "rigoler" quand il indique qu'il y en aurait pour trois quarts d'heure ! J'avais l'intention d'intervenir une demi heure ! Lui-même, Griset, Mougeotte vraisemblablement aussi longtemps, ce qui fait plus de trois heures ! Ou l'on veut être sérieux et l'on discute, ou l'on accepte l'idée que tout le monde n'a pas dit ce qu'il avait à dire et on remet l'affaire à plus tard !

MOUGEOTTE (Sciences-Po.)- Je ne réponds pas à Pollack, ce n'est pas la peine !

GRISSET (PGEL).- (Protestations) J'interviens uniquement pour proposer, comme le demande Mougeotte, une date précise; je ne crois pas qu'il faille attendre un an pour se décider. S'il faut vraiment un Congrès, je demande qu'un Congrès extraordinaire soit tenu à la fin de l'année. (Exclamations)

MALRIEU (EUS).- Je propose que tous les textes que pourraient éventuellement rédiger telles ou telles AGE soient ronéotypés et versés au dossier je propose également que soit tenu un stage de réflexion, comme Belin l'a demandé tout à l'heure. (Applaudissements sur quelques bancs).

MARECHAL (Dijon).- Le premier impératif est de ne pas clore le dossier (exclamations) car la réflexion engage trop de choses. Il ne faut donc pas prendre la voie que suggère la FGEL Lettres voter une motion qui orienterait plus ou moins cette réflexion, qui doit rester ouverte.

LE PRESIDENT.- Je mets aux voix la proposition de fond et les conclusions de Mazoyer.

(cette proposition est adoptée)

(abstention : Besançon : N'a pas pris part au vote : Paris-Sciences)

LE PRESIDENT. - Je vous donne lecture de la motion que vient d'élaborer Mazoyer et qui est présentée par l'AGE de Lyon et l'AGEMP.

"Le 52° Congrès de l'UNEF

"CONSIDERANT la déclaration déposée par l'Association Générale des Etudiants de Lyon,

"ESTIME que l'Assemblée Générale doit se prononcer sur le texte proposé par le Bureau National (Enseignement Supérieur),

MANDATE le Bureau de l'UNEF pour faire parvenir aux Associations Générales des Etudiants, un document comprenant les motions et les amendements en présence ainsi que les interventions ayant eu lieu à ce sujet en Assemblée Générale, cela dans les plus brefs délais,

ESTIME nécessaire qu'à l'Assemblée Générale de Décembre un premier bilan de la réflexion dans les Associations Générales sur ce, sujet soit dressé,

Afin que le 52° Congrès puisse adopter une résolution d'orientation définitive."

Un amendement à ce texte pourrait porter sur le stage de réflexion.

GRISSET (Sciences-Po.).- En tant que rapporteur de la commission universitaire, je dois indiquer que le rapport de cette commission a été très clairement adopté par le Congrès. Il serait donc très mauvais d'indiquer que l'on ne s'est pas prononcé sur un tel texte et il serait préférable d'indiquer que nous devons élaborer un texte global intégrant tous les éléments du rapport.

LE PRESIDENT.- Le rapport de la commission universitaire a été adopté et il doit donc être considéré comme une "base de travail et de réflexion. (Assentiment.)

BELIN (Bordeaux).- Il faudrait savoir si les AGE ne désirent pas qu'une décision intervienne avant le 53° Congrès, en juillet par exemple. (Murmures)

LE PRESIDENT.- Le rapport de Mousel sur l'enseignement supérieur a été adopté par le Congrès et il constitue donc une base de travail. S'y ajoutent les résolutions et les débats du présent Congrès. Le tout sera utilisé par les AGE afin qu'une décision puisse intervenir l'an prochain. Belin vient de soulever la question du calendrier, mais il ne semble pas possible que des décisions soient prises hors Congrès et il ne me paraît pas logique non plus d'envisager un Congrès extraordinaire.

LE PRESIDENT.- Le texte de la motion, qui vient d'être amendé se présente comme suit :

"Le 52° Congrès de l'UNEF,

"CONSIDERANT la déclaration déposée par L'Association Générale des Etudiants de Lyon,

"ESTIME que l'Assemblée Générale s'est prononcé sur le texte proposé par le Bureau National (Enseignement supérieur)

"MANDATE le Bureau pour faire parvenir aux Associations Générales d'Etudiants un document comprenant les motions et les amendements en présence, ainsi que les interventions ayant eu lieu à ce sujet en Assemblée Générale, et les documents éventuels élaborés par les différentes Associations générales, et cela dans les plus brefs délais,

"MANDATE" le Bureau pour inscrire la discussion à l'ordre du jour d'une session de réflexion organisée avant le 1er octobre 63,

"ESTIME nécessaire qu'à l'Assemblée Générale de Décembre un premier bilan de la réflexion dans les Associations Générales sur ce sujet soit dressé,

"Afin que le 53° Congrès puisse adopter une résolution d'orientation définitive".

Je mets aux voix cette motion ainsi amendée.

(cette motion est adoptée à l'unanimité)

LE PRESIDENT.- Cette motion adoptée à l'unanimité servira donc de base au travail que le Bureau doit engager l'an prochain.

---

GRISBT (FGEL) déclare au Bureau que la FGEL désirait voter contre cette motion qui reporte la décision au 53° Congrès alors que l'UNEF devrait, à son avis, se prononcer plus tôt.

---

GREVET (Sciences-Po).- Il ne faudrait pas que le fait de Ne pas nous prononcer présentement sur un texte d'orientation générale apparaisse aux yeux du public comme un refus de nous engager. Les comptes rendus du Congrès devraient faire apparaître que nous sommes guidés par une volonté de travail, que le problème est posé et que la base de réflexion a été clairement établie. (Applaudissements).

LE PRESIDENT.- Le rapport de la commission universitaire et les débats sur les motions d'orientation générale sont terminés.